

**COMMUNE DE VILLECHETIVE**  
**Compte rendu de la séance du 20 juin 2018**

*Secrétaire de la séance: Frédéric FRISSON*

*Présents: Nicole VIÉ, Didier PARIS, Mélanie CHAABOUB, Véronique LARRIVÉ, Frédéric FRISSON, Eric VERRIER, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Claude VINCENT-VIRY*

*Absents:*

*Excusés: Olivier THIBAUT*

*Représentés: Christine CHAPARRO par Mélanie CHAABOUB*

- \* Réfection de tranchée, rue de la Messe - remboursement par le riverain,
- \* Groupement de commande pour les feuilles d'Etat Civil,
- \* PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : étude des documents graphiques,
- \* Fête du 14 juillet,
- \* Questions diverses

***Adoption du dernier procès-verbal (du 10 avril 2018) à l'unanimité***

***Ajout à l'ordre du jour à l'unanimité : prix du repas de la cantine***

**Délibérations du conseil:**

**Réfection de tranchée, rue de la Messe ( 2018 DE 15)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu la facture de l'entreprise MANSANTI de Flogny-la-Chapelle pour la réfection de voirie, rue de la Messe et notamment pour la reprise d'une tranchée occasionnée par des travaux effectués chez M. Franck PALA, 5 rue de la Messe. La reprise de cette tranchée est donc à la charge de M. PALA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, charge Madame le Maire à émettre le titre de remboursement de la prestation qui s'élève à un montant de 98,50 € HT.

**Groupement de commande pour les feuilles d'Etat Civil ( 2018 DE 16)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- \* **DECIDE** d'acheter les registres d'Etat Civil avec d'autres communes afin de réduire et d'optimiser les coûts de traitement de commande, de conditionnement, d'emballage et de port,
- \* **CHARGE** Mme le Maire de payer la participation de la commune de Villechétive à la commune qui prendra la totalité de la commande à sa charge,
- \* **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à l'achat de produits destinés à la tenue des registres d'Etat Civil.

## **Prix du repas de la cantine ( 2018 DE 17)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie d'Arces-Dilo souhaite augmenter le prix du repas de la cantine afin de mieux ajuster les coûts réels du repas : prix d'achat + une partie des charges du personnel (sans prendre en compte l'eau, l'électricité, le chauffage et le solde des charges de personnel qui sont pris en charge par les 2 communes).

Le Conseil Municipal, en accord avec la commune d'Arces-Dilo et après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le prix du repas de la cantine à 3,70 € à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

## **PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)**

Le Conseil Municipal étudie les plans proposés par la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe.

## **Fêtes du 14 juillet**

*Pour le 13 juillet*, le Conseil Municipal décide à la majorité (une voix contre et une abstention) de choisir le Bar en Othe comme prestataire du repas à 11 €, qui sera le montant demandé aux habitants. L'Amicale de Villechétive offre les vins.

La Commune s'occupe de préparer l'apéritif (soupe champenoise); les conseillers prépareront la salle le jeudi 12 juillet à 18h30.

Pour le dessert, le Conseil propose de demander 50 flans / 50 tartes.

La préparation des petits fours pour l'apéritif sera effectuée par tous les conseillers.

Pour la retraite aux flambeaux, la sono sera prêtée par Mélanie Chaaboub et la soirée sera animée par Enzo Gillet.

*Pour le 14 juillet*, il y aura le concours de pêche, la Grenouille, le Chamboule-tout, les Quilles, le Garçon de café, les Ciseaux, le Jeu de la Louche, les Fléchettes, le Tir à la Carabine et les Pétards.

## **Questions diverses**

\* **Demande de dérogation scolaire** : Le Maire donne lecture d'une demande de dérogation scolaire d'un enfant domicilié sur Villechétive depuis peu. Le Conseil Municipal demande au Maire de refuser cette demande.

\* **Peinture école** : le plafond du préau côté couloir du vestiaire est à repeindre : devis de Laurent Pissier de 420,96 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

\* **Peinture église** : Le Maire présente 3 devis, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le devis de l'entreprise PISSIER Laurent avec enduit à la chaux pour un montant de 2 975 € HT.

\* **Info sur le FPIC** (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et des communes moins favorisées. La Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO) a choisi la répartition de ce fonds par la répartition de droit commun (et non pas du régime dérogatoire). La Commune de Villechétive va percevoir cette année 3 279 €.

- \* **Message du SDEY** : Le Maire donne lecture d'un courrier du SDEY
- \* **PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)** : Le Maire donne lecture d'un courrier de la CCVPO qui se lance dans l'élaboration d'un PCAET
- \* **Mutuelle** : La CCVPO propose la mise en place d'une mutuelle pour les habitants. La commune de Les Vallées de la Vanne se propose de centraliser les demandes et de fournir des devis.
- \* **Trans-Forme** : le Maire donne lecture du courrier de remerciement pour la subvention et le soutien du Conseil lors de la course du Coeur.
- \* **Lavoir** : Un conseiller informe que l'eau du lavoir ne coule plus; il s'y rendra avec un autre conseiller pour trouver une solution.
- \* Un conseiller demande que la rue des Coins et le chemin de la Ruelle soient entretenus.

Fin de séance à 22 h10